



DÉLIBÉRATION

du conseil municipal de Saint-Palais-sur-Mer
Séance du 28 juin 2016

Par suite d'une convocation en date du 21 juin 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à la mairie le mardi 28 juin 2016 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Nombre de Conseillers :	<i>Etaient présents</i> : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy BESSON, Stéphane MAGRENON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.
En exercice : 27	
Présents : 25	<i>Absents représentés</i> : Jean-Louis GARNIER (procuration à J.P. Guerry), Gabriel BARDO (procuration à A. Géniteau).
Votants : 27	
Affiché le - 5 JUIL. 2016	Katy Besson est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Lotissement communal Le peux blanc / Modification conditions de vente / Lot n° 19

Jean-Pierre Hervoir, deuxième adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle que, par délibération du 31 janvier 2013, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit "Le Cité" sur la parcelle cadastrée AR 570, propriété communale.

Cette délibération de mise en œuvre fixait, entre autres, le prix de vente des terrains à intervenir et les modalités de leur commercialisation.

Quatre délibérations complémentaires en date des 25 avril, 27 juin, 25 juillet et 28 novembre 2013, relatives respectivement à l'approbation du budget annexe de l'opération, à la création d'une commission ad hoc pour l'édiction des règles primo-accédants, à l'adoption de ces mêmes règles et à la modification de la commercialisation, sont venues compléter le dispositif initial.

Le permis d'aménager n° 01738013N0002 portant sur la création du lotissement communal dénommé "Le Clos du Peux Blanc" de 19 lots a été accordé par arrêté en date du 7 juin 2013.

Depuis, 18 lots sur les 19 ont trouvé acquéreurs et les permis de construire ont été délivrés. Les travaux sont actuellement en cours d'achèvement.

Par délibération du 26 janvier 2016, le conseil municipal a modifié les conditions de vente du dernier lot (n° 19) en modifiant son prix et en le réservant à la primo-accession à la propriété dans les conditions telles que définies par délibération du 25 juillet 2013.

Malgré cette modification et une publicité encore plus importante, ce lot demeure invendu et l'achèvement définitif des travaux du lotissement s'en trouve ainsi retardé.

Plusieurs réservations du lot n° 19 n'ont pas abouti sur un projet de construction en raison notamment de son prix de vente élevé par rapport à la localisation et la faible superficie de ce terrain situé en angle à l'entrée du lotissement.

En conséquence, une nouvelle modification des conditions de vente du lot n° 19 s'impose avec la possibilité de l'ouvrir à la vente libre tout en laissant l'opportunité à la primo-accession à la propriété.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'ouvrir à la vente libre le lot n° 19 au prix de 69 000 € en sus de la primo-accession à la propriété (conformément à la délibération n° D 2016-015 du 26 janvier 2016),
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte notarié à intervenir pour le lot n° 19 et toutes pièces s'y rapportant.

L'exposé de Jean-Pierre Hervoir entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ se prononce favorablement sur la proposition,
- ✚ ouvre à la vente libre le lot n° 19 au prix de 69 000 € (soixante neuf mille euros) en sus de la primo-accession à la propriété (conformément à la délibération n° D 2016-015 du 26 janvier 2016),
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarié à intervenir pour le lot n° 19 et toutes pièces s'y rapportant,

Acte rendu exécutoire
après transmission en sous-préfecture,
le : - 4 JUIL. 2016

Et publication / notification
du : - 4 JUIL. 2016

Fait et délibéré les jour,
mois et an que dessus.

Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services


Jacques MAIGROT

Le maire


Claude BAUDIN